

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/HRV/58/Rev.1

1^{er} octobre 1999

(99-4080)

Groupe de travail de
l'accession de la Croatie

Original: anglais

ACCESSION DE LA CROATIE

Mise en conformité de la législation croate avec les Accords de l'OMC

Révision

Le Ministère de l'économie de la République de Croatie a communiqué les renseignements ci-après concernant la mise en conformité de la législation croate avec les Accords de l'OMC.

Actes et projets d'acte croates	Pertinence des dispositions croates au regard de l'OMC, selon l'accord applicable	Date d'entrée en vigueur
Accord sur l'agriculture		
La législation croate est conforme à l'Accord sur l'agriculture. Il n'est pas nécessaire d'apporter d'autres changements aux lois ou aux décisions gouvernementales pour assurer leur conformité à cet accord.		
Accords OTC et SPS		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Loi sur l'Inspection nationale 2. Règlement portant la liste des produits soumis au contrôle des documents relatifs à leur conformité aux prescriptions en matière de qualité 3. Règlement portant le tarif des redevances pour services d'inspection 4. Règlement sur les méthodes et procédures d'établissement des règlements techniques en matière de qualité et de salubrité 5. Règlement portant modification du Règlement sur les normes de qualité des carburants liquides 	1. – 5. Assurer la conformité aux Accords OTC et SPS.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Début octobre 1999. 2. 31 octobre 1999. 3. 31 octobre 1999. 4. 10 juin 1999. 5. Promulgué en juin, entrera en vigueur à la date de l'accession à l'OMC.
Accord sur les textiles et les vêtements		
La législation croate est conforme à l'Accord sur les textiles et les vêtements.	Pas de lois ou de décisions en cours d'élaboration ou de modification.	Sans objet.
Accord sur la mise en œuvre de l'article VII du GATT de 1994		
<ol style="list-style-type: none"> Code des douanes 2. Dispositions du Code des douanes relatives aux procédures et méthodes de détermination de la valeur en douane 	Le Code des douanes règle les procédures douanières de la Croatie, notamment les procédures d'évaluation en douane, qui sont conformes à l'article VII du GATT de 1994.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Janvier 2000. Dispositions relatives à l'évaluation en douane: 1^{er} octobre 1999. 2. 1^{er} octobre 1999.
Accord sur les règles d'origine		
Décret sur les règles d'origine et la procédure de délivrance des certificats d'origine	Assurer la conformité à l'Accord sur les règles d'origine.	5 juillet 1999.
Accord sur les procédures de licences d'importation		
Décision gouvernementale du 12 juillet 1996 portant la liste des produits dont l'importation ou l'exportation est soumise à licence. Cette décision a été modifiée en 1996, 1997, 1998 et 1999.	Assurer la conformité à l'Accord de l'OMC sur les procédures de licences d'importation.	La dernière modification, qui exempte de licences d'importation les machines à laver la vaisselle et appareils servant à nettoyer ou sécher les bouteilles, est entrée en vigueur en juillet 1999.

Actes et projets d'acte croates	Pertinence des dispositions croates au regard de l'OMC, selon l'accord applicable	Date d'entrée en vigueur
Accord sur les subventions et les mesures compensatoires		
<p>La législation croate est conforme à l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires. Il n'est pas nécessaire d'apporter d'autres changements aux lois ou aux décisions gouvernementales pour assurer leur conformité à la partie de cet accord relative aux subventions.</p> <p>Pour ce qui concerne les mesures compensatoires, les principes fondamentaux en sont énoncés dans la Loi sur le commerce extérieur (articles 50 et 51), et le gouvernement croate promulguera après l'accession un règlement détaillé sur les méthodes et procédures de détermination des droits compensateurs.</p>	<p>Le Règlement sur les mesures compensatoires est en cours d'élaboration. Sa promulgation assurera la conformité intégrale à l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires.</p>	<p>Juin 2000.</p>
Accord sur les sauvegardes		
<p>Les dispositions fondamentales régissant les mesures de sauvegarde sont énoncées dans la dernière modification en date de la Loi sur le commerce extérieur (en vigueur depuis juillet 1999). La conformité intégrale des mesures de sauvegarde sera assurée par la promulgation du Règlement sur la mise en œuvre des mesures de sauvegardes.</p>	<p>Le Règlement sur la mise en œuvre des mesures de sauvegarde est en cours d'élaboration. Sa promulgation assurera la conformité intégrale à l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes.</p>	<p>Juin 2000.</p>
Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994		
<p>Les dispositions fondamentales régissant les mesures antidumping sont énoncées dans la dernière modification en date de la Loi sur le commerce extérieur (en vigueur depuis juillet 1999). La conformité intégrale des mesures antidumping sera assurée par la promulgation du Règlement sur la mise en œuvre des mesures antidumping.</p>	<p>Le Règlement sur la mise en œuvre des mesures antidumping est en cours d'élaboration. Sa promulgation assurera la conformité intégrale à l'Accord de l'OMC sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994.</p>	<p>Juin 2000.</p>
Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC)		
<p>La législation croate est conforme à l'Accord sur les MIC.</p>	<p>Aucune loi ou décision n'est en cours d'élaboration ou de modification.</p>	<p>Sans objet.</p>

Actes et projets d'acte croates	Pertinence des dispositions croates au regard de l'OMC, selon l'accord applicable	Date d'entrée en vigueur
Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)		
<p>La législation croate est conforme à l'Accord sur les ADPIC. Elle a subi à cette fin des changements de fond avec l'adoption des lois suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Loi sur les marques de fabrique ou de commerce 2. Loi sur les indications géographiques 3. Loi sur les brevets 4. Loi sur les dessins et modèles industriels 5. Loi sur les topographies de circuits intégrés 6. Loi portant modification de la Loi sur le droit d'auteur. 	Conformité à l'Accord sur les ADPIC.	<p>1.-5. 30 novembre 1999.</p> <p>6. 27 juillet 1999.</p>
Accord sur le commerce des aéronefs civils		
<p>La législation croate est conforme à l'Accord sur le commerce des aéronefs civils. Il n'est pas nécessaire d'apporter d'autres changements aux lois ou aux décisions gouvernementales pour assurer leur conformité aux obligations découlant de l'OMC.</p>	Aucune loi ou décision n'est en cours d'élaboration ou de modification.	Sans objet.
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce		
Loi sur le commerce extérieur	L'article 15 de la Loi sur le commerce extérieur supprime la possibilité d'introduire des restrictions quantitatives à l'importation ou à l'exportation qui ne seraient pas conformes aux règles de l'OMC.	24 juillet 1999.
Accord général sur le commerce des services		
Loi modifiant la Loi sur les assurances	Abolir les restrictions à l'accès aux marchés.	Date de l'accession.
Restrictions à l'exportation		
Décision gouvernementale portant abolition du contingentement des exportations	Mettre les mesures de politique commerciale en conformité avec les règles de l'OMC.	1 ^{er} janvier 1999.
Autres dispositions légales et réglementaires		
<p>Les actes suivants ont été adoptés ou promulgués:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Loi sur le tabac 2. Loi portant modification de la Loi relative aux droits d'accise sur le tabac et ses produits 3. Décret portant modification du tarif de la Loi sur les taxes administratives 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir les caractéristiques et régler la classification des produits du tabac. 2. Supprimer les droits d'accise discriminatoires frappant les produits du tabac importés. 3. Abolir la différence des redevances applicables aux importations et aux exportations de déchets et résidus. 	<p>1.-2. 1^{er} juillet 1999.</p> <p>3. 5 juillet 1999.</p>